

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021**

-
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOYELLES Lès SECLIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 15 septembre 2021, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents : Dominique BLANCHART – Jean-Michel DARQUE – Marc DUPRE – Audrey FOCKEU - Philippe HEROGUER - Alain LACHEREZ - Henri LENFANT – Christelle NEIRYNCK – Claudine PLICHON – Stéphane ROLAND

Excusés : Joëlle CASTELLI (pouvoir à Stéphane ROLAND), Isabelle CHARDON (pouvoir à Marc DUPRE), Kévin CRINON (pouvoir à Christelle NEIRYNCK), Yveline PEYRONIE (pouvoir à Audrey FOCKEU)

Secrétaire de séance : Philippe HEROGUER

Le Quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri LENFANT, Maire, à 18h.

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Monsieur Le Maire propose de désigner Monsieur Philippe HEROGUER, secrétaire de séance, qui accepte.

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 5 juillet 2021**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ACTUALITES

Evènements été 2021

Monsieur le Maire indique que l'été s'est avéré assez calme au niveau du parc de jeux avec peu d'intrusions ou de difficultés. En revanche, quelques vols dans des véhicules et tentatives d'intrusion dans les domiciles ont été remontés.

Monsieur le Maire revient également sur les déclenchements intempestifs de l'alarme de la société SCA – alarme qui a sonné de manière régulière cet été. Un arrêté existant en préfecture, il sera communiqué à toutes les entreprises de la zone industrielle avec demande de communication d'un numéro destiné à répondre aux demandes d'interventions de déclenchements intempestifs d'alarme durant les périodes de fermeture estivale.

Actualité du service administratif

Les services administratifs ont accueilli Madame Stessie MORTREUX, sur le poste d'assistante administrative. Son intégration se passe très bien au niveau des services, et un travail de tuilage sur les activités d'état-civil est en cours de réalisation pour la mise en place progressive de binômes administratifs.

Sur les activités d'accueil, Madame Amandine KERGES a intégré le poste d'agent d'accueil, arrivant des services généraux. Son intégration est réussie, et elle donne satisfaction dans l'exercice de ses missions.

Enfin, Madame Chloé DESCAMPS a renforcé l'équipe administrative cet été, et a effectué une mission importante de restructuration des archives. Les efforts d'archivage restent à faire sur la dématérialisation des documents.

Retour sur le forum des associations

Forum qui s'est tenu le 04 septembre dernier avec une cinquantaine de visiteurs. La tenue du forum a impliqué le contrôle des passes sanitaires.

Il est à noter que quelques associations n'étaient pas présentes, notamment Yoga et Gym (malgré une demande croissante).

Le cocktail a été assuré par la société Cœur de la Malice, tout comme pour la cérémonie des Maisons Fleuries. Très bonne prestation de traiteur.

Compte-rendu de la réunion MEL-EPF-Bâtiments de France

Monsieur le Maire précise qu'une réunion s'est tenue en présence de la MEL, l'Etablissement Public Foncier EPF de Hauts de France, architectes des Bâtiments de France (ABF) et la préfecture afin de présenter les projets de rénovation du centre-village.

Des accords de principe ont été donnés par les partenaires, à condition que la façade de la « ferme Caulier » soit préservée, pour le projet de logements sur ce site. Une phase de négociation est donc en cours avec Verbatim, promoteur qui a effectué une proposition dans une lettre d'intention pour l'achat du terrain Caulier.

Philippe HEROGUER précise qu'il est nécessaire de s'appuyer sur l'expertise juridique professionnel d'un notaire pour cadrer la proposition et l'accord de principe sur la vente de l'espace Caulier.

Monsieur le Maire indique qu'un conseil municipal extraordinaire se tiendra sur la question de la vente de Caulier afin qu'une réunion publique présentant le projet puisse avoir lieu fin novembre.

Rentrée scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire indique que des difficultés de communication ont été remontées par quelques parents lors de la rentrée scolaire sur l'arrivée de la nouvelle directrice. Une réunion a eu lieu précédemment, courant août, avec Madame NOCLAIN, la nouvelle directrice de l'école, Monsieur le Maire et Thomas DEMUYTER, le Directeur Général des Services.

Marc DUPRE précise qu'il était présent, ainsi qu'Audrey FOCKEU, lors de la rentrée et que ces remarques sont à la marge. Tout s'est bien déroulé le jour de la rentrée.

Monsieur le Maire note qu'il y a une augmentation du nombre d'enfants : 115 cette année contre 104 lors de la rentrée 2020-2021 et s'en félicite.

DELIBERATIONS

Philippe HEROGUER présente la délibération portant sur le PADD. La MEL a ouvert les phases de concertation sur une révision de PLU, le PLU95. Le PADD touche à tous les segments de la vie quotidienne (économique, déplacements, écologie, urbanisme, ...), et donne les grandes orientations d'aménagement.

Il rappelle l'impact du PLUI sur la commune : limitation de l'emprise au sol, suppression progressive des zones à urbaniser, pas de perspectives d'extension ou de contournement, élévation des logements, augmentation du coût de l'immobilier.

Partant du programme de l'équipe municipale, les observations formulées sur les enjeux pour Noyelles-lès-Seclin, en reprennent les grandes lignes. Les demandes portent sur :

- *Assouplissement des règles de construction en zone constructible, le CES étant trop restrictif pour faciliter le renouvellement urbain en tissu ancien en préservant le gabarit des hauteurs du bâti*
- *Compenser le surcoût inhérent à la transparence hydraulique*
- *Maintien des dérogations au titre de l'intérêt collectif à l'extension urbaine*
- *Extension du parc de la Deûle aux communes concernées par la platières Emmerin et Noyelles-lès-Seclin*
- *Maintien des paysages ouverts et d'une activité agricole adapté à l'Aire d'Alimentation des Captages*
- *Repenser l'activité de la zone industrielle avec un meilleur contrôle des activités*

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite que la problématique d'extension du cimetière, voire même de l'école, soit intégrée à la délibération.

En annexe : la fiche de présentation de la délibération et des enjeux liés au PADD et au PLUI

DELIBERATION N° 32/2021/TD/HL

Objet : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 20 C 0405 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération n° 20 C 0404 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille définissant les modalités de collaboration entre la Métropole Européenne de Lille et les communes ;

Vu la délibération n° 21 C 0179 du 23 avril 2021 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille portant débat sur les orientations générales du PADD.

Par délibération n° 20 C 0405 du 18 décembre 2020, la Métropole Européenne de Lille a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain permettant notamment de fondre les 11 Plans locaux d'urbanisme en vigueur dans un cadre réglementaire unique pour l'ensemble du territoire.

L'objectif poursuivi dans cette révision générale n'est pas de réinterroger le socle stratégique adopté lors de l'approbation des six PLU de la MEL le 12 décembre 2019 mais de le conforter, de poursuivre les ambitions ayant guidé le projet de territoire métropolitain et de procéder aux ajustements nécessaires pour répondre aux récentes évolutions et besoins émergents.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :

- Fusionner dans un seul PLU les onze documents d'urbanisme de la MEL ;
- Accompagner les grands plans et projets stratégiques de la MEL (Schéma Directeur des Infrastructures de Transport, Plan Climat Air Energie Territorial, projet de territoire Gardiennes de l'Eau) ;
- Accompagner les projets municipaux émergents ;
- S'adapter aux enjeux de la crise sanitaire.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des objectifs de la révision du PLU.

Le 23 avril 2021, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales du PADD du PLU.

Compte-rendu du débat tenu par le Conseil Municipal :

- Politiques d'habitat, de mobilité et d'urbanisme : quelles réponses coordonnées pour répondre aux besoins ?
- Comment l'aménagement du territoire peut-il « booster » la transformation économique du territoire ?
- Comment la Métropole doit-elle évoluer pour tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et des enjeux de transformation du territoire ?

Par ailleurs, le conseil municipal souhaite attirer l'attention de la MEL sur les enjeux suivants que la commune souhaite voir pris en compte :

Tout d'abord les positions exprimées par les communes gardiennes de l'eau, à savoir :

- Les communes Gardiennes de l'eau doivent pouvoir concilier préservation de la ressource et développement urbain pérenne :
 - Sans possibilité d'extension, la trajectoire démographique des communes pose question.
 - Il faut revoir la politique d'implantation économique au regard de la nature des activités.
 - Au regard de la menace qui pèse sur la ressource, il faut mettre un terme aux extensions urbaines sur les champs captants. Il s'agit de construire avec le soin nécessaire pour préserver la nappe.
 - Le renouvellement urbain est la stratégie à privilégier. Pour ce faire, il faut que les possibilités d'extensions des logements existants et des activités existantes soient assouplies.
 - Le coût du recyclage foncier sur les sites pollués ne peut être négligé, en particulier si on veut préserver l'eau souterraine
 - Le développement des activités agricoles (biologiques, permaculture, maraichage, installations nécessaires) doit être facilité sur le territoire des communes gardiennes de l'eau.
 - La MEL doit accompagner les agriculteurs dans leur évolution ou mutation vers des pratiques plus vertueuses.
 - Il faut envisager le développement d'une activité agricole « bio » mais qui consomme peu d'eau.
 - Une charte agricole pourrait être mise en place sur les champs captants.

D'autre part, la commune de Noyelles-lès-Seclin attire plus spécifiquement l'attention sur les enjeux qui lui sont propres :

- Ouvrir et accompagner un urbanisme résilient pour faciliter le renouvellement en tissu ancien (souplesse plus importante sur les règles de construction en zone constructible, le CES étant trop

- restrictif, limitation des hauteurs afin de ne pas dénaturer la qualité architecturale de la commune, et compensation du surcoût inhérent à la transparence hydraulique)
- Maintenir les dérogations au titre de l'intérêt collectif à l'extension urbaine dans le cadre de la gestion des terrains pollués et préservation de la nappe
 - Etendre le parc de la Deûle aux communes concernées par la platière Emmerin et Noyelles-lès-Seclin afin de fournir les moyens d'accompagnement aux objectifs du PADD et de l'OAP thématique
 - Intégrer les enjeux de renouvellement urbain et restauration des espaces agricoles et naturels, intégrant le sud de Noyelles-lès-Seclin dont le Fort de Noyelles, classé à l'IPAP
 - Maintenir des paysages ouverts et une activité agricole adaptée à l'Aire d'Alimentation des Captages sud de la métropole
 - Repenser la Zone Industrielle de Noyelles-lès-Seclin, dans l'aire d'alimentation des captages, assurer un meilleur contrôle de la nature des activités industrielles et évaluer l'impact de l'activité sur la circulation et le transport de matières dangereuses
 - Accompagner les possibilités d'extension des équipements municipaux (cimetière, école, ...).

Après clôture des débats par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du plan local d'urbanisme dans le cadre la révision générale du PLU.

La Métropole Européenne de Lille en sera informée.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33/2021/TD/HL

Stéphane ROLAND présente la délibération, dont les tarifs sont issus d'une étude sur les montants de location des salles des communes environnantes.

Un vote est proposé par Monsieur le Maire sur l'heure d'extinction de la musique à l'occasion des locations de la salle le week-end. Monsieur le Maire se prononce pour 2h du matin, Marc DUPRE s'abstient, les 8 autres membres du conseil votent 3h du matin.

Il est précisé que l'impact des conditions déterminées ici sera évalué et pourra être révisé après un bilan au mois de décembre.

Objet : Tarifs location salle – Nouveau CAM

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission Animations-Fêtes, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle du Nouveau Centre d'Action Municipal comme suit :

	Tiers de salle	Salle entière
Capacité	100 personnes	300 personnes
Cuisine	Mise à disposition	Mise à disposition
Couverts	Fournis pour 100 personnes	Non fournis

Tarifs	350 €	550 €
Caution	350 €	550 €

Les tarifs de location de salle valent pour le week-end, du vendredi soir au lundi matin. Un contrat de location de salle sera établi pour toute demande.

Il est précisé que la location de salle est réservée aux habitants de la commune (selon les tarifs ci-dessous), ainsi qu'aux associations Noyelles, deux fois gratuitement dans l'année (les demandes supplémentaires seront étudiées par la commission animation fêtes selon les disponibilités).

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34/2021/TD/HL

Monsieur le Maire précise que Céline MOISDON a démissionné de son mandat de conseillère déléguée suite à un déménagement. Il la remercie de son travail et son implication. Il indique que ses délégations doivent donc être réattribuées. Il propose que la vie associative soit reprise par Jean-Michel DARQUE, conseiller impliqué dans les affaires de la commune. Il propose également d'enrichir cette délégation par l'attribution des commerces de proximité – Jean-Michel DARQUE ayant été moteur dans l'installation des casiers Cœur de la Malice – ainsi que les questions de sécurité auxquelles il est sensible.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil pour la reprise des attributions sur l'école. Aucun membre du conseil ne se positionnant, Monsieur le Maire se résout donc à reprendre en direct cette délégation.

Objet : Désignation d'un conseiller délégué - indemnités

Suite à la démission de Céline MOISDON, en date du 30/08/2021, Monsieur le Maire propose de désigner un conseiller délégué à la vie associative, aux commerces de proximité et à la sécurité.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'adjoints a été fixé à quatre par délibération 16/2020/BL/HL du 23 mai 2020, et la délégation d'une partie de ses fonctions à quatre conseillers municipaux par délibération 19/2020/BL/HL du 23 mai 2020.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'approuver la nomination de Jean-Michel DARQUE, conseiller délégué à la vie associative, aux commerces de proximité et à la sécurité et de fixer son indemnité, conformément à la délibération 18/2020/BL/HL du 23 mai 2020, à 6,05% du plafond de l'enveloppe.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35/2021/TD/HL

Thomas DEMUYTER indique qu'il s'agit ici de rembourser l'avance effectuée par Monsieur le Maire dans le cadre du camp ados : les prestataires sur place n'acceptant pas les mandats, la seule solution de paiement a donc été la carte bleue – Monsieur le Maire a effectué les virements à destination de la Directrice de la Maison des Jeunes pour qu'elle puisse assurer les paiements.

Il précise également que lors des prochains séjours, les formules et prestataires retenus ne le seront qu'à la seule condition que les paiements puissent être effectués par mandat. De plus, une carte bleue rattachée à la régie d'avance est en cours de finalisation pour les avances éventuelles, à concurrence de 300 €.

Objet : Remboursement avance – Camp Ados

Monsieur Stéphane ROLAND, adjoint, informe le Conseil que dans le cadre du séjour Camp Ados qui s'est tenu du 26/07/2021 au 30/07/2021, Monsieur le Maire a effectué une avance, sous forme de virements bancaires (références 0155208162819894 et 0155204154463478) d'un montant total de 600 €.

Cette avance a permis le règlement des frais liés aux activités d'établissements n'acceptant pas le règlement par mandat de virement :

- SAS Aqua Fun : 72 €
- Billets RER Paris Montparnasse : 16,40 €
- UCPA Sports vacances Lacanau – séance de surf : 280 €
- Carburant E. Leclerc La Teste de Buch : 110 €
- Carburant Esso Express Bordeaux : 23,13 €
- Aquaspeed : 38,50 €
- Achats de goûters – « Bonjour » La Teste de Buch : 90,50 €

Monsieur ROLAND propose donc à l'assemblée d'autoriser le remboursement de ces frais à Monsieur Henri LENFANT et remercie celui-ci d'avoir accepté de procéder à cette avance.

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au BP 2021, section de fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36/2021/TD/HL

Monsieur le Maire précise que des dépenses informatiques ont eu lieu au cours d'un changement de prestataire qui a également impliqué l'achat d'un nouveau serveur NAS. De plus, 15 000 € avaient été inscrits au BP afin de remplacer le camion benne actuel. Le montant de l'achat d'un nouveau camion benne, déjà réservé, est de 18 000 €. Monsieur le Maire propose donc que 5 000 € soit rattaché à cette dépense afin de couvrir l'achat du camion et les frais qui en découlent.

Objet : Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de faire une décision modificative au budget primitif 2021, afin de pouvoir financer les dépenses d'investissement d'informatique, et de véhicule pour

les services techniques

SECTION D'INVESTISSEMENTS :

Dépenses : code opération 112 Nouveau CAM

Chapitre 20 – article 2158

- 15 000 €

Recettes :

Chapitre 21 – article 2183 Matériel bureau informatique

+ 10 000.00 €

Chapitre 21 – article 2183 Matériel de transport

+ 5 000.00 €

Ces dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au BP 2021, section de fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS / DOSSIERS

Présentation des fiches projet transition écologique

Philippe HEROGUER effectue la présentation des fiches projet définies au cours de la commission extramunicipale transition écologique et qui s'articule autour de 4 projets/thématiques (fiches en annexe) :

- Gestion différenciée et valorisation des entrées de ville et abords de voirie
- Gestion transitoire des délaissés
- Développement de la trame noire
- Valorisation du patrimoine naturel et promotion de la biodiversité

Le Conseil Municipal se prononce en faveur des 4 actions proposées.

Présentation de la Mission Locale (C. Neiryneck)

Christelle NEIRYNCK indique qu'une rencontre a eu lieu le 17/03/2021 : accompagnée de Stéphane ROLAND, elle a rencontré le Directeur de la Mission Locale Métropole Sud.

Informations générales : association loi 1901, créée en 1955, la Mission Locale s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, ainsi qu'aux jeunes déscolarisés. La Mission Locale propose un accompagnement sur l'emploi, mais également le logement, loisirs, santé et création d'entreprise.

En 2020, 5 jeunes noyellois accueillis (5 également en 2021), 2019, 8 jeunes accueillis et 2018 10 jeunes accueillis.

Etant donné le contexte actuel, le souhait est de maintenir la subvention versée à la Mission Locale (1600 € annuels).

Monsieur le Maire propose, dans ce cadre, qu'une démarche de rencontre des entreprises de la zone industrielle soit lancée, afin, notamment, de récolter les offres d'emplois non pourvus.

Point sur les séjours Enfance-Jeunesse

Christelle NEIRYNCK indique que les retours sur les ALSH d'été ont été très positifs. 45 enfants ont été inscrits sur les 3 premières semaines, 21 sur la dernière (8 enfants ont dû être placés en liste d'attente).

Les thèmes traités ont été les suivants : le monde des rêves, les olympiades, les vikings et Noyelles School Musical.

Le mini-camp a eu lieu au parc d'Olhain. Le protocole sanitaire a permis le départ de 12 enfants.

La fête du centre s'est tenue le 30 juillet, en extérieur, en respectant le protocole sanitaire Jeunesse et Sports.

En ce qui concerne les ados, une moyenne des 10 ados ont fréquenté la Maison des Jeunes dont les activités ont été orientées sur le thème « 0 carbone ».

Le séjour a été organisé en village vacances, à Hourtin, avec 12 jeunes. Des activités culturelles (visite de la place de la Bourse) et sportives (VTT, surf, jeux aquatiques) ont été organisés.

Demande d'itinéraire bis pour les transports exceptionnels

Monsieur le Maire indique avoir relancé l'étude d'un itinéraire bis pour les transports exceptionnels. Ce jour, l'étude a été inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) à la suite d'une rencontre des services de la MEL - UTLS. Il s'agit d'un sujet et d'une demande stratégique.

Règles de stationnement usagers des commerces/sécurisation parking Taffin

Monsieur le Maire précise que suite à la sécurisation du parking Taffin, il a été demandé aux usagers se garant sur les parkings des commerces de se garer sur le parking Taffin. Deux usagers ont émis des réserves à ce propos. Monsieur le Maire a d'ailleurs indiqué qu'il demeurerait quelques places sur le parking mairie, places pouvant être louées.

Monsieur le Maire propose de refermer la grille du parking des commerces en dehors des horaires d'ouverture des commerces.

Maison des Jeunes : recrutement Directeur et Animateur en cours

Christelle NEIRYNCK précise que les recrutements sont en cours mais qu'il est difficile de trouver un profil pour le poste de directeur étant donné qu'il est basé sur 15h hebdomadaires et donc constitue un revenu complémentaire.

Un candidat animateur a été reçu par Thomas DEMUYTER et Laurence DEGRAVE et sa candidature sera proposée à la commission RH.

Nouveau CAM : réserves en cours, mise à disposition des associations et budget

Les réserves se lèvent peu à peu. Reste la réserve des fuites d'eau. Des tests sont toujours en cours pour localiser les fuites d'eau.

Une autre réserve est le nettoyage : l'entreprise mandatée est intervenue mais d'autres interventions d'entreprise sur des travaux n'ont pas permis de conserver la structure propre. Monsieur le Maire indique avoir mandaté une nouvelle société pour le nettoyage.

Les associations utilisatrices potentielles du nouveau CAM ont été rencontrées par Monsieur le Maire et Jean-Michel DARQUE. Plusieurs points de blocage : les accès avec badge (point de blocage levé), le stockage du matériel des associations (en cours de résolution). Les activités au nouveau CAM seront futsal enfant, tennis enfant balle molle, badminton, judo, aikido.

Monsieur le Maire indique que la salle sera ouverte aux associations courant octobre.

L'inauguration du CAM aura lieu le 15 janvier 2022 à l'occasion des vœux. La commission animation se réunira pour travailler sur l'organisation.

Plan Communal de Sauvegarde

Marc DUPRE reprend la finalisation du PCS. Après l'arrêté qui doit être pris, la prochaine étape est la distribution des manuels et documents à chaque utilisateur concerné, ainsi qu'un transfert des informations numériques sur le serveur mairie. Des séances de formation auront lieu début octobre.

Expo Manga : état d'avancement et points particuliers

L'exposition Manga est en cours de finalisation. Les bons de commande vont être réalisés, et la communication a déjà été effectuée sur Facebook. L'organisation est en cours d'achèvement.

Vie associative : boulodrome, utilisation de la Maison des Associations

Les travaux au boulodrome débuteront mi-octobre. Il a été confirmé au club de pétanque que le petit CAM ne serait pas disponible.

Jean-Michel DARQUE précise que ce mardi 21/09 le club de couture effectue le déménagement de son activité.

Evènements municipaux d'Octobre 2021

11/10 : Réunion Publique

14/10 : Semaine Bleue, après-midi dansant à Emmerin

18/10 : Marche d'Octobre Rose

24/10 : Banquet des Aînés

ANNEXE 1 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

LE PROJET DE NOYELLES-LES-SECLIN

- Préserver le cadre de vie, restaurer son environnement, maintenir son esprit village, son authenticité, son architecture, sa fête du village, en restaurer les espaces agricoles et naturels
- Rénover ses équipements dont son école Alphonse Theeten, développer les services communaux et conserver son tissu associatif
- Développer une offre de logement adapté aux séniors et permettant l'accueil de nouveaux ménages avec enfants dans un contexte de vieillissement de la population (indice de jeunesse 1,3 contre 1,7 dans la couronne sud)
- Atténuer les effets du trafic routier, Noyelles est le dernier village sans contournement traversé par 5466 véhicules par jour dont 207 poids lourds allant de l'A1 à la N41, et 9041 véhicules légers et 464 poids lourds sur l'axe Seclin-Lille
- Développer des modes doux loin du trafic : valorisation des chemins ruraux, création de pistes cyclables sécurisées vers les communes voisines et améliorer l'offre de transport et l'accès au bus (la liane L92 : l'arrêt est dans la Zone Industrielle, pas de voies douces pour aller vers la SNCF Seclin, ni Wattignies).

L'IMPACT DU PLUI SUR LE PROJET DE LA COMMUNE

- Suppression progressive des zones à urbaniser
- Limitation de l'emprise au sol
- Pas de perspectives d'extension ni de contournement
- Pas de perspective de délestage lié à la circulation automobile
- Elévation des logements
- Augmentation du coût de l'immobilier

DISPOSITIONS LIEES A L'AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES GRENELLE

- Dans les secteurs de vulnérabilité totale et très forte : AAC1
- Zone A, N sont interdites les occupations de sol suivantes :
 - Création, agrandissement de cimetières
 - Création d'infrastructures routières, sauf celles dédiées à la desserte locale et à condition d'avoir une incidence limitée sur l'imperméabilisation de la nappe et le risque de pollution,
 - Le camping et le caravanage,
 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines même provisoires,
 - La réalisation d'ouvrages d'infiltration des eaux pluviales en provenance de routes,
 - L'implantation de nouveaux ouvrages de transit, de collecte au réseau public d'assainissement des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, brutes ou épurées

- En zone U Sont interdites les occupations de sols suivantes :
 - Les constructions souterraines
 - Les emprises au sol définies au Livre 3 ou 4 pour la zone urbaine ou à urbaniser concernées sont réduites de 10 points. Dans tous les cas, les emprises au sol ne peuvent excéder 50% de l'unité foncière
 - Le coefficient d'espace de pleine terre défini au livre 3 ou 4 des zones urbaines ou à urbaniser est augmenté de 5 points. Dans tous les cas, il ne pourra être inférieur à 20%

DEMANDES D'EVOLUTION

1. Ouvrir et accompagner un urbanisme résilient pour faciliter le renouvellement urbain en tissu ancien :
 - Être plus souple sur les règles de construction dans les zones constructibles zonage car le CES est trop restrictif
 - Compenser le surcoût de la transparence hydraulique
2. Maintien des dérogations au titre de l'intérêt collectif à l'extension urbaine.
 - Gisement de renouvellement : le terrain du foot instable car construit sur un ancien dépôt de 1966, dépollution de la friche OLEA
3. Demande d'étendre le parc de la Deûle aux communes concernées par la platière Emmerin et Noyelles les Seclin pour donner les moyens d'accompagner l'objectif du PADD et de l'OAP thématique
 - Intégrer les enjeux de renouvellement urbain et restauration des espaces agricoles et naturels et intégrant le sud de Noyelles dont le Fort de Noyelles en IPAP
 - « Eviter l'effet de réserve d'indiens »
4. Maintien des paysages ouverts et d'une activité agricole adapté à l'AAC
5. Repenser la ZI de Noyelles-lès-Seclin actuellement dans l'aire d'alimentation des captages
 - Mieux contrôler la nature des activités industrielles (pas de Seveso) et évaluer l'impact de l'activité sur la circulation transport de matières dangereuses
 - Mettre en œuvre la voie verte

ANNEXE 2

DEVELOPPEMENT DE LA TRAME NOIRE

SOUMISE A LA COMMISSION EXTRAMUNICIPALE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU 02/06/2021

Objet :

Expérimentation extinction ou atténuation de l'intensité lumineuse de l'éclairage public

Historique



Commune a modernisé en 2018/2019 son réseau d'éclairage public en LED : 381 mâts & 429 lanternes ; consommation électrique diminué de 146 483 kWh en 2019 par rapport à la moyenne 2016&2018

Le Conseil en énergie Partagée a identifié dans le plan d'actions 2019-2021 une série d'action dont l'étude pour une extinctions de certains postes dans les zones peu habitées et :ou de la baisse de l'intensité programmée la nuit

L'enjeu de la trame noire est également la sauvegarde de la biodiversité.

Proposition d'action de la commission à la date du 2/06/2021

Expérimenter l'extinction et mettre en œuvre la sensibilisation à la pollution lumineuse

Moyens mis en œuvre : extinction assurée par les services techniques et exposition avec association Astrogaac GROUPEMENT D'ASTRONOMES AMATEURS COURRIEROIS avec l'exposition « Où sont les étoiles ? animation avec un simulateur d'observations astronomiques l'après-midi du 9 octobre

Faisabilité étudiée par les services techniques auprès du prestataire INEO :

- Coût estimé Gradation des luminaires ensemble du village : 35 280 ttc Délai 2021&22
- Coût estimé Extinction par secteur action sur les horloges de quartiers gratuit en régie avec option de 1 000 ttc INEO

Défraiement pour l'exposition Accompagnement de l'association

Re flécher les économies réalisées pour construire un budget transition écologique

Plan d'actions pluriannuel
1er-mars-2019—31-mai-2021

1. Opportunités d'actions à faible investissement

Action non-débutées
 Action en-cours
 Action-réalisée

ACTIONS-IMMEDIATES
Temps de retour sur investissement < 5 ans
Economies d'énergies 4% - modérées

Domaine de l'action	Description	Etat d'avancement
Eclairage public		
Gestion de l'allumage	Etude pour une extinction nocturne de certains postes, notamment dans les zones non-habitées	Effectué

Saut de page



Propositions pertinentes retenues à soumettre au conseil municipal à la date du 20/09/2021

Test d'extinction hors ZI (secteur EP mouton) avec action de sensibilisation des habitants au profit de la Journée nationale « Le jour de la nuit 2021 » ENSEMBLE, FETONS LA NUIT NOIRE ET LE CIEL ETOILE le 9 octobre 2021

Valider les moyens à engager mobilisation du DST et budget de 1000€
Communiquer les propositions de la commission dans Le Noyellois

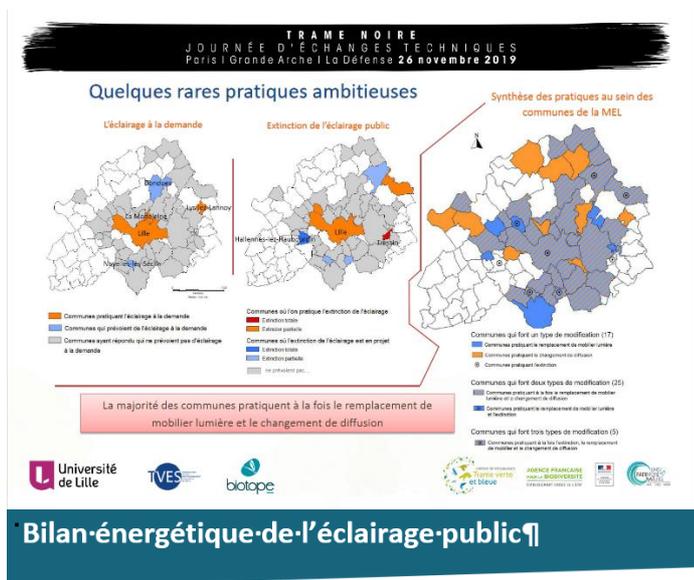
Avis riverains proches consultés

Les membres de commission proposent d'aller à la rencontre des personnes concernées

Réunion publique à venir

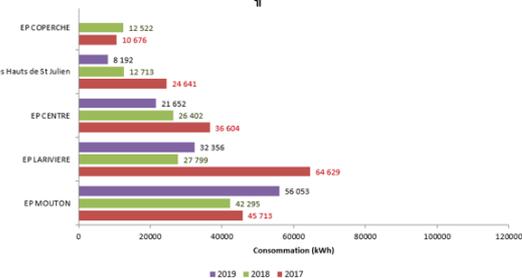
Actions à entreprendre

Responsable du suivi : DST et Philippe Heroguer



1.->Evolution-des-consommations-d'électricité-des-postes-d'éclairage-public

Consommations-des-postes-d'éclairage-public-sur-les-3-dernières-années-(en-kWh)



Annexe 2

VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET PROMOTION DE LA BIODIVERSITE

SOUMISE A LA COMMISSION EXTRAMUNICIPALE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU 02/06/2021

Objet :

Mise en valeur et sauvegarde des espaces naturels publics de la commune repérés comme points d'intérêt dans le plan de développement des chemins ruraux

Adresse :

Description	Adresse	Parcelle	Propriétaire	Photo	Action
Jardin du presbytère Accès par le béguinage des merlettes	12 rue d'Emmerin	Parcelle A237 de 772 m ²	Commune		Mise en valeur par panneau signalisation
Fort de Noyelles			Commune		À intégrer aux journées du patrimoine
Pâtûre	Rue d'Ancoisne	3.54ha	Privé		Assurer la protection Valorisation par un banc
« Jardin des abeilles » Ancien jardin privé avec ruches créé en fin des années 70 Classé en zone N au PLUI	Chemin de Cassignies	Parcelle de 2 800 m ²	Privé	 	Assurer la protection Espaces Boisés Classés ou autre dispositif

Historique

Points d'intérêt pour les chemins ruraux valorisation du patrimoine

Fort de Noyelles

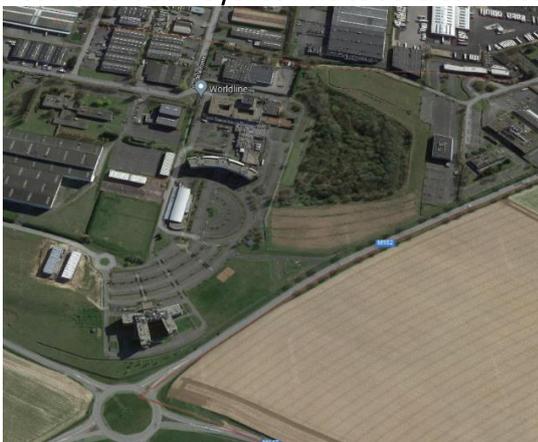
Proposition d'aménagement de la commission à la date du 20/09

Jardin de l'ancien presbytère : mise en valeur par la pose de panneaux explicatifs indiquant la présence du jardin en 2021

« *Jardin de l'ancien presbytère accessible dans le respect la quiétude des riverains* » (des Merlettes) visite de 9h à 19h » logo mairie interdiction moto chien mis Panneau sur la grille rue Emmerin



Pour le Fort de Noyelles : Visite de la commission et recensement des arbres sur la commune délai 2022



Pour la pâture, accompagner l'exploitant dans la valorisation de la pâture (rétablissement d'un banc enlevé fin 2019) Budget 2022





Propositions pertinentes retenues à soumettre au conseil municipal à la date du

Avis riverains proches consultés

- Communiquer Habitants des merlettes
- LOGIFIM
- Asso ZI <https://zi-lille-seclin.com/lassociation/>

Actions à entreprendre

En 2021 pose du panneau

GESTION DIFFERENCIEE ET VALORISATION DES ENTREES DE VILLE ET DES ABORDS DE VOIRIE

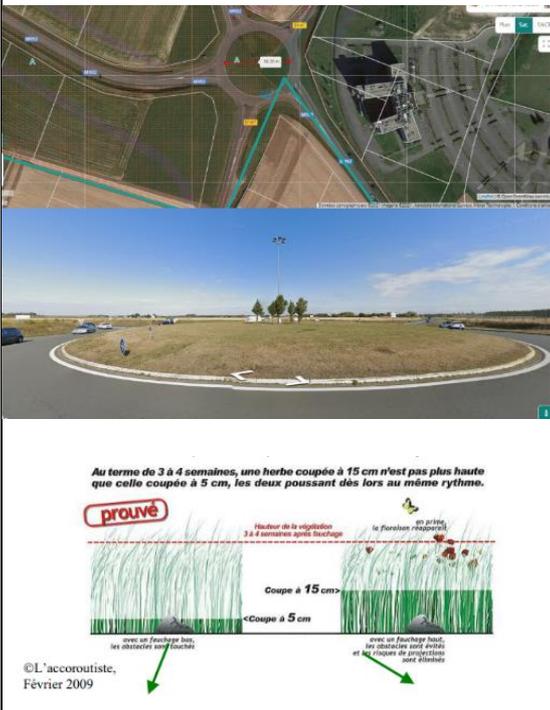
SOUMISE A LA COMMISSION EXTRAMUNICIPALE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU 02/06/2021

Objet :

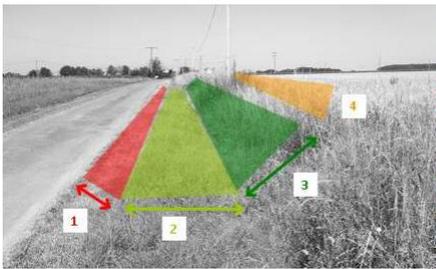
Commune déjà engagé dans le zéro produit phytosanitaire

Reprise de la gestion différenciée sur certains espaces verts de la commune

Mise en valeur et sauvegarde des espaces naturels publics de la commune repérés comme points d'intérêt dans le plan de développement des chemins ruraux

Description	Parcelle	Propriétaire	Photo	Action
<p>Rond-point des tilleuls Créé en 1997 pour assurer le contournement sud, il a été planté en 2014 de quelques tilleuls Traitement actuel ; tonte cout 150 euros (12 tontes année)</p>	<p>2 800 m² domaine privé de la commune pour la partie centrale</p>	<p>Commune</p>		<p>Gestion différenciée et traitement paysager</p> 
<p>rue Houplin et Emmerin sous les arbres Arbres planté vers la fin des années 80 en accompagnement de la construction du lotissement du château¹</p>	<p>250 mètres linéaires</p>	<p>Commune</p>		<p>Embellissement et plantations de jonquilles ou de rosiers</p>

¹ passage de 385 hab en 1978 à 1035 en 1982

			 <p>Bordure de champs et de route.</p> <p>1: Bordure de route (végétation rase du au passage des voitures)</p> <p>2: Bordure de route</p> <p>3: Bordure extérieure de champs (gérée par l'agriculteur)</p> <p>4: Bordure intérieure de champs (premiers mètres de culture)</p>	
Terrain devant les nouveaux logements du chateau Allée du parc	SRCJ 1 100 m ² parcelle A1210	SRCJ		Reprise en gestion

Historique

La commune a engagé en 2012 une démarche de labellisation Nature + ayant permis de disposer d'un financement de matériel d'entretien sans retour aux produits phytosanitaires. Elle a mis en œuvre la gestion différenciée qui pourrait être relancée notamment dans le cadre de l'entretien des espaces verts de la commune (abords de routes) et des bailleurs sociaux.

Proposition d'aménagement de la commission à la date du 2/06/2021

Délai 2022 Rondpoint : Retravailler le rondpoint en faisant appel à un paysagiste, Coût paysagiste, Moyen à définir
Rue de Houplin Coût achat des plantes et main d'œuvre à chiffrer

Réactiver la charte + nature FREDON signée en 2012 <http://www.fredon.fr/> prévu sur l'ensemble des espaces verts communaux

Etendre la gestion différenciée au terrain des bailleurs sociaux de la commune

Financement à 90% possible via l'aide du Conseil régional

Avis riverains proches consultés

Avis service voirie MEL

Actions à entreprendre à court terme

Réactiver la charte + nature FREDON signée en 2012 <http://www.fredon.fr/> prévue sur l'ensemble des espaces verts communaux

Etendre la gestion différenciée au terrain des bailleurs sociaux de la commune

Annexe 4

GESTION TRANSITOIRE DES DELAISSES

SOUMISE A LA COMMISSION EXTRAMUNICIPALE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU 02/06/2021

Objet :

Occupation transitoire, valorisation des délaissés en attente d'aménagement et valorisation des entrées de villes

En 2021

Adresse : Terrain situé le long du chemin de Wazemmes 12 rue de Wattignies parcelle A290 de 266 m²

Historique

Maison « Van Velthem » déconstruite fin 2010 réserve foncière pour 2nde entrée pour accès aux ateliers municipaux, tennis et nouveau centre d'animation municipale - Espace en attente de projet programmé comme vers les ateliers une fois déconstruits



Proposition d'aménagement de la commission à la date du 2/06/2021

Poursuivre l'action engagée avec la plantation de l'arbre d'Euro Noyelles en 2015 par un Atelier citoyen ; permettre l'accès pour la plantation par les habitants, occupation avec décoration en bois en rondin sur un thème, Rosiers grimpants le long du mur des ateliers
Entrée du chemin de Wazemmes



Panneau sur le grillage sur la démarche :

« Cette prairie fleurie participe à la protection des insectes » Logo la mairie

Propositions pertinentes retenues à soumettre au conseil municipal à la date du 20/09/2021

Avis riverains proches consultés

Rue de Wattignies et Club jardinage

Actions à entreprendre

Accorder un budget pour achat des plantes et de l'hôtel à insectes location du matériel de max 500 €

Financement à 90% possible via l'aide du Conseil régional

Autorisation d'accès

Délai de réalisation entre automne 2021 et printemps 2022 rosier Automne 2021 2022

Moyen à mettre en œuvre : Membres de la commission au moment de la plantation ouvert aux citoyens

En 2022

Adresse : rue de Seclin Parcelle A1808 1 605 m² propriété de la commune

Historique

Ancien parking des rois fainéants racheté par la commune en aout 2019, réserve foncière avec une constructibilité

Proposition d'aménagement de la commission à la date du 2/06/2021

Occupation transitoire

Propositions pertinentes retenues à soumettre au conseil municipal

Avis riverains proches consultés

Habitants des Coperches et Hauts de St Julien

Actions à entreprendre

Délai 2022 remise en forme du terrain, sécurisation de la parcelle (clôture)

Coût devis en cours

Moyen entreprise et service technique

Un devis a été fait pour étêtage des cyprès de Leyland et réduction du saule 1 560 euros

